



N° 19.27 FACTURATION JOURNEE DE L'ENVIRONNEMENT 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 24 mai 2019, s'est réuni en session ordinaire à Bonnefamille, le 05 juin de l'an deux mille dix-neuf, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN.

Nombre de membres en exercice : 105 titulaires / 54 Présents / 55 Votants :

PRESENTS OU REPRESENTES :

- ① - Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (20)
- ② - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (7)
- ⑤ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (10)
- ④ - Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné (4)
- ⑤ - Communauté de Communes Les Balcons du Dauphiné (13)

1 pouvoir déposé

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

M. Jean-Marie BOSCH est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

Le SMND a organisé le 06 avril 2019 en collaboration avec les communes et les intercommunalités, la journée de l'environnement.net (nettoyage de printemps).

À ce titre, notre collectivité a déployé un certain nombre de moyens en termes de communication et de supports remis aux participants (gilets, cadeaux participants, diplômes, outils pédagogiques...). Il a été également convenu que le SMND centralisait les commandes de certains matériels (gants adultes et enfants, sacs à gravats) pour les intercommunalités et les communes, charge à ces collectivités de rembourser les frais engagés.

Il convient donc aujourd'hui de fixer les contributions de chaque collectivité, en fonction des frais réels engagés :

Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère = 808,18€
Communauté de communes de l'Est Lyonnais = 1 461,16€
Communauté de communes des Balcons Du Dauphiné = 519,21€
Commune de Bonnefamille = 16,80€
Commune de Saint-Just-Chaleyssin = 53,76€
Commune de Saint-Georges-d'Espéranche = 74,17€
Commune de Roche = 79,80€

Les contributions de chaque collectivité feront l'objet d'un titre de recette.

Il est proposé :

- De valider ces contributions

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités
effectuées

HEYRIEUX, le 05 juin 2019

Jean-Pierre JOURDAIN,
Président

